

École Saint-Grégoire-le-Grand



Conseil d'établissement

Séance ordinaire du 23 avril 2025

Séance tenue à la salle polyvalente de l'école à 17h45

Procès-verbal

Étaient présents :

- 1- Mme Émilie Blondin (représentante de parents)
- 2- Mme Domitille Bouyer (représentante des parents)
- 3- Mme Vanessa Del Signore (représentante de parents)
- 4- Mme Marie-Claude Egglefield (parent substitut)
- 5- Mme Marie-Claude Guérin (psychoéducatrice)

- 6- M. Mohammed Laroui (représentant de parents)
- 7- Mme Sonia Lefeu (enseignante)
- 8- Mme Guylaine Vallée (directrice)
- 9- Mme Anne-Marie Vignola (enseignante)
- 10- Mme Kathleen Whitty (enseignante)

Étaient absents :

- 1- M. Yannis Ferro (représentant de parents)
- 2- Mme Ruth Jimenez-Cruz (représentante de parents)
- 3- Mme Anne-Marie Leduc (enseignante)
- 4- Mme Laurie Perron (représentante de parents)
- 5- Mme Isabelle Poliquin (enseignante)

Invitée :

- 1- Mme Marie-Josée Roy (directrice adjointe)

1. Ouverture de la réunion
La président, Mme Vanessa Del Signore, ouvre la séance à 18h49 après avoir constaté que tous les membres ont régi leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

2. Question du public
Pas de public

3. Adoption de l'ordre du jour (doc.)
Considérant que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;
En conséquence, sur proposition de Mme Sonia Lefeu et appuyée par Mme Marie-Claude Eggelield, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 avril 2025.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 19 mars 2025 (doc.)
Sur proposition de Mme Marie-Claude Guérin et appuyée par Mme Marie-Claude Eggelield, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2025.

5. Points d'information, d'approbation, d'adoption ou de consultation
a. Information sur la prévision de clientèle et de l'organisation scolaire 25-26 (doc.)
Mme Vallée, la directrice, indique que 502 élèves sont inscrits à l'école St-Grégoire-le-Grand pour la prochaine année scolaire, ce qui inclut les élèves des trois classes spéciales ainsi que ceux des six classes d'accueil. Ce nombre est similaire à celui de l'année scolaire 2024-2025. Elle précise toutefois qu'une classe supplémentaire sera ajoutée au secteur régulier primaire, alors qu'un compétiteur une classe de moins au préscolaire 5 ans.

En ce qui concerne les services offerts, Mme Vallée souligne une diminution attribuable à la réorganisation des services professionnels du Centre de services scolaire. Cette révision vise à répartir les ressources de façon plus équitable entre les établissements afin de favoriser la réussite de tous les élèves, en accordant une attention particulière aux clientèles les plus vulnérables.

Cette démarche s'inscrit dans l'objectif, déjà discuté entre les membres, d'améliorer l'équité et l'accessibilité des services dans l'ensemble des écoles, en réponse aux constats voulant que la répartition actuelle des ressources professionnelles varie considérablement d'une école à l'autre.

b. Approbation de la répartition du temps alloué à chaque matière (doc.)

Préambule : Mme Guylaine Vallée, directrice, présente la répartition du temps alloué aux matières, et ce, pour chacun des cycles. Elle explique que cette répartition est faite en fonction du Régime pédagogique qui balise beaucoup les choix à faire.

Considérant l'article 86 de la LIP qui donne au conseil d'établissement le mandat d'approuver la répartition du temps proposé par la direction;

Considérant que cette proposition a été élaborée avec la participation des enseignants de l'école conformément à l'article 89 de la LIP;

En conséquence, sur proposition de Mme Anne-Marie Vignola et appuyée par Mme Émilie Blondin, il est résolu à l'unanimité d'approuver la répartition du temps alloué aux matières.

c. Consultation sur le calendrier scolaire 25-26 (doc.)

Mme Guylaine Vallée présente le calendrier scolaire 2025-2026, en précisant les balises ayant guidé la répartition des journées pédagogiques. Des échanges ont ensuite lieu entre les membres présents.

d. Approbation des activités éducatives, culturelles et récréatives (doc.)

Considérant que l'article 87 de la LIP donne au conseil d'établissement de l'école St-Grégoire-le-Grand le mandat d'approuver la programmation des activités proposées par la direction;

Il est proposé par madame la présidente

long de l'année 2024-2025 au conseil d'établissement et approuvées par ce dernier;

Considérant que toutes les dépenses réalisées au fonds 9 ont été présentées tout au fonds 9.

Préambule : Mme Guyaline Vallée, directrice, informe les membres du conseil

culturelles et créatives, servira à payer les frais de ces activités ayant été imputés financières, vers le fonds 9, fonds relatif aux paiements des activités éducatives, revenus nets des campagnes de financement ainsi que les dons et contributions mentionnée qu'un transfert du fonds 4, fonds à destination spéciale incluant les d'établissement que le budget d'une école est parfois soumis à des ajustements. Elle

f. Transfert d'argent du fonds 4 au fonds 9 pour le paiement des activités

éducatives, culturelles et créatives (doc.)

par Mme Emilia Blondin.

L'approbation du code de vie est proposée par Mme Marie-Claude Guérin et appuyée par Mme Guyaline Vallée, directrice, informe les membres du conseil

comportements positifs et de développer le sentiment d'appartenance à l'école, être cibles tout au cours de l'année scolaire dans le but d'intensifier les enseignées explicitement par les enseignants. Certains comportements attendus ont été échangées d'objets entre les élèves à l'école. De plus, Mme Roy explique aux parents que chaque règle fait référence à des comportements attendus qui ont été scolaire avec quelques précisions sur le code vestimentaire ainsi qu'un ajout sur les enseignées explicitement par les enseignants. Certains comportements attendus ont été échangées d'objets entre les élèves à l'école. De plus, Mme Roy explique aux parents que chaque règle fait référence à des comportements attendus qui ont été scolaire 25-26 et précise que son contenu est identique à celui de la présente année scolaire 25-26 et présente le code de vie qui sera en vigueur pour l'année

e. Approbation du code de vie (doc.)

D'approuver la programmation des activités proposées par la direction dont une copie est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

En conséquence, sur proposition de Mme Dominique Bouyer et appuyée par Mme Marie-Claude Eggelield, il est résolu à l'unanimité;

Considérant que la proposition de la direction a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la LIP;

D'adopter le transfert du fonds 4 vers le fonds 9, et ce, afin de couvrir, le cas échéant, les dépenses réalisées au fonds 9 durant l'année scolaire 2024-2025. En conséquence, la proposition est adoptée par les membres du conseil d'établissement.

6. Points des membres du conseil d'établissement

A. Rapport de présidente

Rien à rapporter.

B. Rapport de la représentante de l'OPP

Elle est absente.

7. Questions diverses

8. Adoption de la levée de la séance

Considérant que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, sur proposition de Mme Sonia Lefeu et appuyé par Mme Marie-Claude Egglefield, il est résolu à l'unanimité;

De lever la séance ordinaire à 19h38.

Guylaine Vallée

Secrétaire



Vanessa Del Signore

Présidente

